



**Procès-Verbal / Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

Présents : Pascal BEZAMAT – Julie CALMELLY - Sophie CLAUDEL DE COUSSERGUES -Hélène CONSTANS – Brigitte COSTES – Marie-Noëlle DOMERGUE – Delphine ISSERTE-METGE - Jérôme LAGRIFFOUL –Xavier PERIE - Catherine SANNIE-CARRIERE - Nadine SICARD-SENABRE - François SIEUDAT — Patrick SOLIGNAC – Cindy SVEC - Henri VAN HERPEN

Absents : Evelyne BRESSOLIS-GINESTY (pouvoir à Hélène CONSTANS)- Jean-François CAZES (pouvoir à Guy SIEUDAT – Franck LOUBIERE (pouvoir à Catherine SANNIE CARRIERE) - Jean-Paul PEYRAC (pouvoir à Hélène CONSTANS)

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame le Maire propose de désigner Madame Hélène CONSTANS, secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 05 juin 2020

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 juin 2020 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Une remarque de Monsieur Jean-François CAZES, a été prise en compte et le compte rendu a été retransmis aux élus. Aucune remarque ayant été ensuite formulée, le conseil municipal valide ce compte rendu, à l'unanimité.

Ajout de deux points à l'ordre du jour

Madame le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Désignation d'un élu correspondant sécurité routière
- Désignation d'un représentant d'un élu pour siéger à Aveyron Culture

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Vote à l'unanimité

1- Délibération en vue de désigner les délégués et suppléants pour le vote aux élections sénatoriales

Madame le Maire informe Madame Hélène CONSTANS que le pouvoir donné par Monsieur Jean-Paul PEYRAC ne pourra être pris en considération pour le vote car chaque élu ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Guy SIEUDAT – Madame Nadine SICARD SENABRE – Madame Hélène CONSTANS – Madame Julie CALMELLY. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Une seule liste est déposée et enregistrée comme suit :

La liste « Catherine SANNIE CARRIERE » composée par :

SANNIE CARRIERE Catherine	F	2 impasse François Galtier - 12310 LAISSAC SEVERAC L'EGLISE	19/04/1970	Rodez
VAN HERPEN Henri	M	11 Rue de la Forge - Cruéjols - 12340 PALMAS D'AVEYRON	03/10/1969	Delft
COSTES Brigitte	F	141 Rue de Layral - Palmas - 12310 PALMAS D'AVEYRON	12/08/1973	Versailles
LAGRIFFOUL Jérôme	M	66 Route de Laissac - Cruéjols - 12340 PALMAS D'AVEYRON	05/09/1965	Rodez
SVEC Cindy	F	349 rue de Layral - Palmas - 12310 PALMAS D'AVEYRON	12/04/1985	Rodez
SOLIGNAC Patrick	M	506 rue du Vieux Pont - Palmas	08/08/1963	Rodez
SICARD SENABRE Nadine	F	Chemin du Tilleul - Coussergues - 12310 PALMAS D'AVEYRON	09/02/1959	Béziers
PERIE Xavier	M	193 Route de la Mine - Cruéjols - 12340 PALMAS D'AVEYRON	14/10/1968	Bertholène

Après enregistrement d'une candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

- liste « Catherine SANNIE CARRIERE » : 18 voix

DL202007-042

2- Délibération pour désigner deux délégués supplémentaires au SIAEP Haute Vallée de l'Aveyron

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 05 juin dernier, le Conseil Municipal a désigné un délégué titulaire (Patrick SOLIGNAC) et un délégué suppléant (Pascal BEZAMAT) pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de l'Aveyron.

Or elle précise qu'il est nécessaire de désigner deux titulaires et deux suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Délégués titulaires : Monsieur Patrick SOLIGNAC – Madame Catherine SANNIE-CARRIERE
- Délégués suppléants : Monsieur Pascal BEZAMAT – Monsieur Guy SIEUDAT

Vote à l'unanimité – DL202007-043

3- Délibération pour désigner un correspondant défense

Conformément à la circulaire du secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants du 26 octobre 2001, il doit être procédé à la mise en place d'un correspondant défense au sein de chaque commune. Cet élu devient l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Madame Cindy SVEC pour représenter la commune.

Vote à l'unanimité - DL202007-044

4- Délibération pour proposer une liste de contribuables pour composer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire informe que conformément à l'article 1650 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission Communale des Impôts Directs est constituée. Celle-ci est présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour une durée de mandat identique au mandat du conseil municipal. Pour ce faire, il convient de proposer au Directeur des services fiscaux une liste comprenant 24 contribuables.

Madame le Maire nomme les personnes proposées à savoir :

Mesdames Sophie BEGOUEN – Brigitte COSTES – Mireille SALESSES – Marie-Noëlle DOMERGUE – Laure PRIVAT - Nadine SICARD SENABRE – Fabienne JULIEN – Gislaine SIEUDAT – Christiane RICARD - Sylvie CHAMAYOU – Yvette RIVIERE – Caroline NOEL

Messieurs Jean-Marie BREFUEL – Jacques ALARY – Henri VAN HERPEN – Hubert GINISTY – Dominique COSTES - Pierre LEMOUZY – Emile RATIER – Jean-Yves CALMELLY – André TEYSSÉDRE – Jean POUJOL – Bernard ROUQUIE – Denis VARRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide la liste proposée.

Vote à l'unanimité - DL202007-045

5- Délibération pour désigner le SIEDA comme maître d'ouvrage et valider la participation de la commune pour l'alimentation en électricité du poste de relevage de Montals

Madame le Maire indique que le projet de construction du poste de relevage de Montals à Coussergues nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron, maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 5 549,43 Euros H.T.

Madame le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 640,00 Euros.

L'ouverture, la fermeture des tranchées, la fourniture et la pose de la gaine ainsi que la reprise éventuelle des revêtements demeurent à la charge de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide:

- de demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 640,00 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Vote à l'unanimité - DL202007-046

6- Délibération pour retirer la délibération en date du 05 juin constituant la commission d'appel d'offres

Madame le Maire informe que la commission d'appel d'offres a été instituée par délibération du 05 juin 2020. Par erreur la délibération fait référence à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités alors qu'il fallait faire référence aux dispositions de l'article D1411-3 du même code.

La Préfecture demande donc de retirer la délibération et de procéder à une nouvelle nomination des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retirer la délibération 202006-041 en date du 5 juin 2020
- procède au vote des membres : la liste votée en séance du 5 juin 2020 est maintenue.

Vote à l'unanimité - DL202007-047 et DL202007-048

7- Délibération pour solliciter une aide du Département pour la mise en sécurité de l'église de Palmas

Madame le Maire rappelle que ce dossier avait été évoqué lors de la précédente réunion afin de valider la participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Elle informe que le Diocèse

et la Paroisse ont été également sollicités par courrier. Il semble que la commune pourrait prétendre à une aide du Département et propose de déposer un dossier. Le taux de subvention qui pourrait être retenu est de 25 %.

Madame Hélène CONSTANS informe qu'une donation avait été faite par un habitant de Palmas , au diocèse pour l'église de Palmas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le nouveau plan de financement
- valide la demande de subvention auprès du Département

Vote à l'unanimité - DL202007-049

8 – Désignation d'un correspondant sécurité routière

Madame le Maire reprend le courrier de Madame La Préfète en date du 7 juillet invitant le conseil municipal à désigner un correspondant sécurité routière qui sera le correspondant privilégié des services de l'Etat. Il doit veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité. Elle propose de nommer Monsieur Pascal BEZAMAT à cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette proposition

Vote à l'unanimité - DL202007-050

9 – Désignation d'un élu pour siéger à Aveyron Culture

Madame Le Maire informe que chaque commune doit désigner un représentant pour siéger à Aveyron Culture. Celui-ci siège à l'assemblée générale et est tenu informé, comme le maire, des actions proposées. Elle propose de nommer Sophie BEGOUEN pour représenter la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette proposition

Vote à l'unanimité - DL202007-051

Questions Diverses

- Madame Hélène CONSTANS relaie une question de Madame Evelyne BRESSOLIS-GINESTY quant à l'aménagement du parking de la Mairie de Palmas. Madame le Maire précise que le montant des devis (environ 100 000 € paraît très élevé, qu'il y a lieu de revoir le projet et solliciter des aides de l'Etat au titre de la DETR.

- Madame Catherine SANNIE CARRIERE donne l'état d'avancement des travaux au Presbytère de Cruéjols : la fin des travaux est prévue à l'automne. Il conviendra de traiter prochainement l'aménagement extérieur. Les élus se rendront sur place.

- Madame Catherine SANNIE CARRIERE signale qu'une demande de permis de construire pour une maison individuelle à Manson ne pourra pas être accordée car la parcelle est située en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme. Elle précise qu'une rencontre a été organisée avec Mr et Mme CONSTANS et Aveyron Ingénierie afin d'évoquer le dossier et de rechercher une solution. Il semble que seule une modification du PLU pourrait permettre cette construction.

- Madame Brigitte COSTES fait le compte rendu des conseils d'école. Une discussion s'engage sur la réfection du mur de soutènement de la cour de l'école de Cruéjols. Monsieur Henri VAN HERPEN informe qu'il serait possible de remplacer le mur par un talus ; des devis ont été demandés.

- Madame le Maire relate les dernières réunions de chantier de la Maison d'Assistantes Maternelles à Cruéjols. Elle précise que 6 agréments pourraient être accordés. Actuellement, il n'y a pas de candidature.

- Les enquêtes publiques pour l'aliénation de chemins ruraux et d'un délaissé à Palmas (délibérations prises par la municipalité précédente) ainsi qu'un espace public à Cruéjols pour la création de la MAM sont en cours

- Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL informe qu'il a rencontré, avec Madame le Maire, Madame Evelyne VINCENT, trésorière. Il précise que le budget primitif a été voté par l'ancienne équipe municipale, en maintenant les taux de fiscalité des années antérieures. Il alerte sur le fait que celle-ci souhaiterait être consulté en amont lorsque la commune lance des projets et regrette de n'avoir pas été sollicité pour le transfert du budget de l'eau de Coussergues dont l'étude n'a pas été finalisée.

- Monsieur Henri VAN HERPEN interpelle Madame Hélène CONSTANS au sujet de la licence IV acquise sur le village de Cruéjols. Celle-ci informe ne pas avoir connaissance de ce dossier.

Fin de séance à 22 h 45